



Base INIES :

les données environnementales du bâtiment

Mieux comprendre et passer à l'action

Le monde du bâtiment est désormais de plus en plus concerné par les enjeux environnementaux. Quel rôle essentiel joue la base INIES dans la transition environnementale du secteur de la construction ? Comment réussir cette transition, en comprendre les ressorts et les enjeux par rapport aux réglementations, aux habitudes et aux pratiques traditionnelles ? A vocation pédagogique, **cette fiche aidera tous les acteurs du bâtiment** qui, en fonction de leurs métiers, s'interrogent sur le sujet.

COMPRENDRE

Outil indispensable dans le contexte réglementaire

Créée en 2004, la base INIES est la base de données nationale de référence sur les données environnementales et sanitaires des produits et équipements de la construction. Faciliter une consommation responsable des **ressources naturelles et de l'énergie** dans le bâtiment, s'inscrit dans une démarche générale de transition pour le secteur de la construction.

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) est la feuille de route française définissant la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050. De même, la RE2020, intègre de nouvelles approches de la construction en donnant une place essentielle au volet environnemental et à l'utilisation des données de la base INIES.

A la disposition de tous, la base INIES, administrée par le CSTB, est gérée de façon participative par le secteur de la construction et notamment par les pouvoirs publics (Ministère de la Transition Ecologique, ADEME, AFNOR etc.). Depuis 2011, la gouvernance est régie par un conseil de surveillance (présidé par l'Alliance HQE-GBC) et un comité technique (présidé par l'AIMCC).

Pour plus de détails voir <https://www.inies.fr/qui-sommes-nous>

Que peut-on trouver dans la base ?

La **base INIES**, répond à ces objectifs de lutte contre le changements climatique en centralisant les **déclarations environnementales permettant de connaître et mesurer les impacts environnementaux** des produits et équipements de la construction.

Ces déclarations environnementales sont présentées sous la forme suivante :

- **FDES : Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire** des produits de construction ;
- **PEP : Profils Environnementaux Produits** des équipements électriques, électroniques et génie climatique ;
- **DED : Données Environnementales par Défaut** des produits et équipements, mises en ligne par le Ministère en charge de la construction en l'absence de données spécifiques ;
- **Données conventionnelles de service** (eau, énergie etc.).

Les FDES et PEP déclarés sur une base volontaire par les fabricants de produits et d'équipements, disposent d'indicateurs environnementaux permettant de quantifier leurs impacts à chaque étape de leur cycle de vie.

Le saviez-vous ?

A l'échelle internationale, on parle plutôt d'EPD (Environmental Product Declaration).